

CORRESPONDANT.ES DE RESTAURATION

La CFDT et SUD demande l'accès au grade d'agent de maitrise

Depuis deux ans, l'intersyndicale CFDT/SUD s'était engagée pour l'obtention d'un accès au grade d'Agent de Maitrise.

➔ Le passage en parcours 3 obtenu en 2002 : une première étape
 Nous avons obtenu au 1^{er} janvier 2022 le passage du parcours P2 au parcours P3. Nous avons considéré ceci comme une première avancée, pour autant nous ne lâchons pas notre premier objectif qu'est le passage au grade d'agent.de maîtrise.

➔ Un rôle d'encadrant reconnu au sein de l'étude Politéa
 Les correspondant.es de restauration ont été associé.es pleinement à l'étude menée par le cabinet Politéa du fait de la reconnaissance de leur rôle d'encadrant.e fonctionnel.le.

➔ Aller plus loin : reconnaître l'encadrement hiérarchique et permettre une promotion interne au grade d'agent de maitrise
 Nous savons tous et toutes qu'un encadrement de proximité fait défaut actuellement dans les écoles et nous pensons que les correspondant.es de restauration pourraient tout à fait remplir ce rôle au sein de l'équipe restauration.

Les + de l'accès au grade d'agent de maitrise :

- La présence d'un encadrement de proximité
- De meilleurs rémunérations et déroulements de carrière
- Une meilleure égalité femmes / Hommes

Pour exemple :

Régime indemnitaire mensuel	Parcours 2	Parcours 3	AM Niveau1
	169.33 euros	194.33 euros	224.27 euros

Vous pouvez compter sur la détermination de la CFDT et de SUD pour obtenir le grade d'agent de maitrise !